CRITÈRE 3.3

PROCÉDER À DES ÉVALUATIONS EN COURS ET EN FIN DE FORMATION

Établissement	Auto École CHAMPERRET
Adresse	25 boulevard de la Somme, 75017 Paris
Agrément	E.25.075.0030
Téléphone	07 55 84 84 84
Email	autoecolechamperret@gmail.com
SIRET	988 635 983 00014
Site web	autoecolechamperret.fr

Objet du document

Le présent document décrit les modalités d'évaluation mises en œuvre par l'Auto École CHAMPERRET pendant la formation et à son terme pour la catégorie B. Ces évaluations permettent de mesurer la progression de l'élève, d'adapter le parcours de formation si nécessaire et de vérifier l'atteinte du niveau requis avant présentation à l'examen.

1. Évaluations en cours de formation

Les évaluations intermédiaires sont organisées tout au long du parcours afin de suivre l'acquisition progressive des compétences prévues par le programme de formation.

1.1 Partie théorique

• séries de tests et séries thématiques réalisées en salle ou en ligne ;
• examens blancs organisés dans des conditions proches de l'épreuve théorique générale ;
• suivi des résultats et des thèmes travaillés via Pass Rousseau / Codes Rousseau ;
• identification des thèmes à renforcer avant la présentation à l'épreuve théorique générale ;

1.2 Partie pratique

• évaluations régulières de l'élève en situation réelle de conduite ;
• observations pédagogiques consignées par l'enseignant au fil des leçons ;
• appréciation progressive des compétences travaillées au regard du REMC ;
• bilans intermédiaires permettant d'ajuster le contenu ou le volume de formation si nécessaire ;

La partie pratique de l'évaluation repose prioritairement sur l'observation de l'élève en voiture, au cours des leçons, selon sa progression réelle.

2. Évaluations de fin de formation

En fin de formation, l'établissement met en œuvre des évaluations permettant de vérifier que l'élève a atteint un niveau compatible avec une présentation à l'examen.

2.1 Pour la formation théorique

• vérification de la régularité des résultats obtenus en séries et examens blancs ;
• contrôle de la maîtrise suffisante des thématiques du code de la route avant présentation à l'ETG ;

2.2 Pour la formation pratique

• bilan final de compétences réalisé par l'enseignant ;
• mise en situation de type examen lorsque cela est pertinent ;
• validation du niveau avant présentation à l'examen pratique ;

3. Supports utilisés

• fiche ou livret de suivi pédagogique pratique ;
• suivi pédagogique théorique via Pass Rousseau / Codes Rousseau ;
• bilans de compétences intermédiaires et finaux ;
• grille d'évaluation ou support pédagogique utilisé par l'établissement lorsque cela est pertinent ;

Synthèse

L’Auto École CHAMPERRET procède à des évaluations en cours et en fin de formation, sur la partie théorique comme sur la partie pratique, afin d’assurer un suivi pédagogique continu, individualisé et formalisé. La partie théorique s’appuie sur le suivi des résultats via Pass Rousseau / Codes Rousseau, tandis que la partie pratique repose principalement sur l’évaluation de l’élève en situation réelle de conduite.